

Jadis, chaque fois qu'un ministre faisait une déclaration, on se disputait pour savoir si quelqu'un avait le droit d'y répondre et, si oui, combien pouvaient le faire. Il n'y avait pas de questions. Nous avons résolu cela. Le Règlement prévoit maintenant que lorsqu'un ministre fait une déclaration, un porte-parole de chaque parti peut y répondre et il peut y avoir une période de questions. Cela a peut-être réduit le nombre des déclarations faites à la Chambre, mais notre procédure à cet égard est bien meilleure qu'elle ne l'était auparavant.

L'adoption de la période des couche-tard a été très utile à la Chambre. Auparavant, les députés devaient se rasseoir quand leurs questions étaient irrecevables. Ils devaient attendre des mois avant qu'une occasion se présente de revenir sur le sujet. Depuis l'instauration de la période des couche-tard, si un député n'est pas satisfait d'une réponse qu'il a obtenue pendant la période des questions, il dispose de neuf périodes par semaine, après 10 heures, pour soulever la question à nouveau. J'ai constaté que ce système a été maintenu lors des changements qui ont été apportés aux règles que j'avais proposées depuis l'instauration de la période des couche-tard. Je pense que ce système plaît aussi à la présidence. M. l'Orateur sait que si elle refuse d'autoriser un député à poser une question, ce député a le droit de demander la parole pendant la période des couche-tard.

Nous avons amélioré notre procédure relative à l'étude des mesures législatives quand nous avons décidé de renvoyer tous les bills, sauf les bills fiscaux, à un comité permanent et d'instituer l'étape du rapport. Dans ce qu'on appelle le bon vieux temps, tous les bills étaient étudiés à la Chambre en comité plénier. Il nous arrivait parfois de renvoyer un bill à un comité. Dans ce cas-là, quand le bill était ensuite renvoyé au comité plénier, nous devions l'étudier de nouveau. Ordinairement, les membres du comité permanent profitaient de l'étude en comité pour se familiariser avec le bill. Quand il était ensuite renvoyé au comité plénier, ils pouvaient s'étendre plus longtemps sur le bill que si celui-ci n'avait pas été étudié au comité permanent. Je peux en donner de nombreux exemples parce que cela se produisait très souvent.

Nous renvoyons maintenant les bills à un comité permanent, mais l'étape du rapport a lieu à la Chambre. Nous ne mettons plus chaque article en délibération à l'étape du rapport comme nous le faisons auparavant lors de l'étude en comité plénier. Au lieu, les députés proposent des amendements à certains articles du bill. Cela veut dire que nous respectons les droits des députés qui ne font pas partie du comité permanent. Ils peuvent parler des parties du bill qui les préoccupent ici même à la Chambre.

La procédure de la Chambre s'est améliorée sous bien des aspects. La diffusion des délibérations de la Chambre à la télévision et à la radio est une bonne chose. Nous recevons bien des plaintes. Parmi les choses qui déplaisaient le plus au public l'année dernière, il y avait l'habitude des députés de frapper sur leurs pupitres. Les conservateurs ont essayé de rectifier la situation en applaudissant au lieu. Nous devons attendre de voir ce que dit le sondage Gallup à ce sujet pour savoir si le public aime mieux qu'on frappe sur les pupitres ou bien qu'on applaudisse.

Chose étrange, même si les gens critiquent le parlement à cause de ce qu'ils voient à la télévision, ils semblent en vouloir

davantage. Selon les radiodiffuseurs, les gens voudraient que la période des questions dure plus longtemps de même que d'autres parties de nos séances qui sont télévisées. On me dit même que nous sommes plus populaires que certains téléromans. Il n'en était rien dans l'ancien temps. Je pense que c'est une bonne chose.

Je pourrais poursuivre ainsi. Je me réjouis de ce qu'a dit le député sur les services ou moyens mis à la disposition des députés. Quand je suis arrivé ici, on nous octroyait un laissez-passer de chemin de fer que nous pouvions utiliser autant que nous le voulions. Nous l'avons toujours. On nous payait une couchette et nos repas, nos frais de voyage. Combien de fois? Deux fois par année. On nous paie maintenant 52 voyages par avion par année. Ne venez pas me parler du bon vieux temps.

M. Broadbent: C'était le bon vieux temps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'une certaine façon. Il n'était pas question d'être toujours en voyage.

Les services d'impression gratuits, le téléphone gratuit, les bureaux de circonscription et tous les autres avantages accordés aux députés sont cent fois meilleurs que ce qu'ils avaient dans l'ancien temps.

Mais il est temps de passer à autre chose. Je le répète, d'une façon générale, la vie parlementaire est meilleure qu'il y a 36 ans. Et je souhaite que dans 36 autres années, la vie soit encore meilleure pour ceux d'entre nous qui pourraient être encore là. A certains égards, cependant, et j'en parle parce que c'est l'essentiel de la motion, je pense que nous accomplissons du meilleur travail, non pas à l'époque dont mes deux prédécesseurs ont parlé, mais à mon époque, c'est-à-dire au cours des années 40 et 50. Je veux parler de l'étude du budget des dépenses.

A cette époque-là, toutes les prévisions budgétaires étaient examinées par le comité des subsides. Nous avions tout le temps nécessaire. En général, le débat durait longtemps, assez même pour que l'Orateur devienne président du comité des subsides. C'était l'occasion de régler ses comptes. Pourtant, aucun crédit n'échappait au comité des subsides.

Quelques députés qui sont ici depuis un certain temps se rappelleront peut-être le temps où les prévisions budgétaires étaient étudiées ici. Cependant, la durée du débat était limitée. Du coup, le ministre n'avait qu'à se lever ou s'asseoir là-bas pendant qu'on discutait de son budget. Il n'avait pas à s'en soucier. De toute façon, il savait que la Chambre aurait d'autres questions plus urgentes à étudier et que, le dernier jour son budget serait mis aux voix sans autre discussion.

Si l'on remonte à l'époque où le député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui était encore tout jeune, s'asseyait dans la tribune pour suivre les débats, il n'y avait aucune limite de temps. Les députés pouvaient étudier les prévisions budgétaires aussi longtemps qu'ils le désiraient. Parfois, alors qu'on croyait que l'affaire était dans le sac et qu'on commençait à adopter les crédits un par un, John Blackmore se levait soudain et nous devions y consacrer deux heures de plus. Le député de Winnipeg-Nord-Centre faisait peut-être la même chose. Ainsi, nous pouvions tenir les ministres en échec en refusant d'approuver leurs budgets avant qu'ils ne nous donnent satisfaction sur certains points. Je crois que c'était préférable.